



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 décembre 2020

n° 076-20

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 2 au lot 1 du marché de réhabilitation des vestiaires du centre technique municipal à Chambéry

- date de convocation le 27 novembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trois décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochemaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés : 19

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Martin Noblecourt - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 décembre 2020

délibération n° 076-20

objet **RS - Passation d'un avenant n° 2 au lot 1 du marché de réhabilitation des vestiaires du centre technique municipal à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le marché de travaux relatif à la réhabilitation des vestiaires des agents de collecte des ordures ménagères, situés au centre technique municipal (CTM) de Chambéry, a été attribué par décision du Bureau n° 146-19 le 14 novembre 2019.

Des avenants n° 1 aux lots 1, 3, 5, 6 et 7 ont été passés pour des ajustements en cours de chantier.

Un avenant n° 2 au lot 1 (démolition, maçonnerie, VRD) signé avec l'entreprise TPLM est proposé car certaines prestations n'ont pas été réalisées, puisque non nécessaires à la finalisation de l'opération (réfection de la chaussée), ce qui induit une moins-value de 2 705 € HT.

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi :

	HT	TTC
montant du marché	123 000,00	147 600,00
montant de l'avenant n° 1	6 024,38	7 229,26
montant de l'avenant n° 2	-2 705,00	-3 246,00
montant du marché y compris avenants 1 et 2	126 319,38	151 583,26

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres, ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 146-19 du Bureau 14 novembre 2020 attribuant le marché pour la réalisation de travaux de réhabilitation des vestiaires du CTM à Chambéry,

Vu la décision du vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures n° 2020-093 du 19 mai 2020 approuvant la passation d'avenants n° 1 aux lots 1, 3, 5, 6 et 7 du marché de travaux pour la réhabilitation des vestiaires du CTM,

Vu le marché n° F19043,

Vu le code de la commande publique,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'un avenant n° 2 au lot 1 précité,

Article 2 : signe l'avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 076-20

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant n° 2 au lot 1 du marché de réhabilitation des vestiaires du centre technique municipal à Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 3 - Dossier d'avenant
Date de l'acte :	03 décembre 2020
Annexe(s) :	avenant vestiaires

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201203-lmc1H24338H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24338H1

Date de transmission en Préfecture :	09 décembre 2020
Date de réception en Préfecture :	09 décembre 2020
Période d'affichage :	du au